

# **CENTENAIRE DE LA LOI DU 9 DÉCEMBRE 1905 RELATIVE À LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT**

**Béziers samedi 17 décembre 2005  
Centre Du Guesclin (Université Paul Valéry-Montpellier III)  
Textes édités en 2006**

## **AUTOUR DE LA SEPARATION EN LANGUEDOC**

**Gérard Cholvy  
Professeur à l'Université Paul Valéry  
Montpellier III**

Au début du xx<sup>e</sup> siècle, le Concordat, selon l'expression de Clemenceau, est devenu « un discordat ». La loi de 1901 sur les associations, si libérale, est discriminatoire pour les congrégations religieuses. Président du Conseil, de juin 1902 à janvier 1905, Émile Combes entend soumettre l'Église à l'État et s'acharne contre les congrégations enseignantes : fermeture de leurs écoles (1902) puis interdiction d'enseigner (1904). Il précipite ainsi, soit leur départ à l'étranger, soit leur sécularisation. Un nouveau seuil de laïcisation paraît donc « inéluctable », la Séparation (discours d'Auxerre, le 4 septembre 1904). Le 1<sup>er</sup> avril précédent, une circulaire ministérielle avait imposé de décrocher les crucifix des tribunaux. Le 15, le barreau de Montpellier élevait une protestation car « la vue de l'emblème sacré » devant lequel on jurait, arrêta « les paroles menteuses sur les lèvres d'un témoin ou d'un plaideur ». « Jamais despotisme plus odieux et plus cynique. Et tout ce pouvoir exercé par un échappé de séminaire ! » écrivait Mgr de Cabrières (à M<sup>lle</sup> de Roux-Larcy, 5 août 1904) qui aurait pu rappeler que Combes, le fils d'un tisserand de Roquecourbe, dans le Tarn, avait un temps enseigné... à l'Assomption, à Nîmes, où l'évêque avait été formé.

Pour comprendre la complexité des réactions face à une séparation prochaine il faut chercher à évaluer tout d'abord les situations initiales. Elles sont différentes selon les diocèses avec des capacités de résistance plus ou moins grandes, et des évêques plus ou moins préparés à affronter un avenir incertain. Ceci, avant d'être attentif aux réactions durant le vote de la loi et pendant les Inventaires. Il conviendra enfin de donner un aperçu des conséquences immédiates de la Séparation dans les années qui précèdent le début de la Grande Guerre.

Il nous a semblé digne d'intérêt pour cela de faire porter l'analyse sur un vaste ensemble géographique comprenant le Languedoc historique, du Puy à Montauban et Toulouse, auquel on a joint le Comté de Foix (Ariège) et le Roussillon (Pyrénées-Orientales).

## 1. Des situations initiales contrastées

Qu'il s'agisse de la vie politique, de la pratique et de la ferveur religieuse, les contrastes sont considérables au début du siècle. À défaut de pouvoir toujours procéder à une analyse prenant en compte les cantons (voire les paroisses), du moins un rapide panorama politique permet-il d'opposer :

- 1) les départements où la droite est très influente, Aveyron, Lozère, Ardèche ;
- 2) les départements où elle dispose de solides positions, Haute-Loire (sauf Brioude), Gard (sauf les zones protestantes), Tarn (sauf Gailhac) ;
- 3) les départements où cette influence est faible (Haute-Garonne sauf l'arrondissement de Villefranche-de-Lauragais) ou très faible : Pyrénées-Orientales, Aude (sauf Castelnaudary), Ariège, Hérault (sauf une partie du Montpelliérais).

La carte politique n'est cependant pas le reflet parfait des mentalités. D'une part, parce que les femmes ne votent pas, or, dans ces régions, elles sont partout beaucoup plus proches de l'Église que les hommes. Quel meilleur exemple que les sœurs du président du Conseil ! ; et d'autre part, en raison de l'existence d'une minorité protestante plus ou moins influente : Gard + 25 % ; Lozère 14 % (arrondissement de Florac) ; Ardèche 12 % ; Tarn 4,5 % (Vabre, Mazamet) ; Hérault 4 % (Montpellier, Ganges...) ; Haute-Loire 2,7 % ; Aveyron 0,7 % (Millau, Saint-Affrique). Un protestantisme le plus souvent fervent et qui suscite une émulation dont les Cévennes offrent le meilleur exemple.

La géographie religieuse catholique est à étudier non pas selon la répartition des actes saisonniers (baptêmes, mariages, obsèques), en faveur desquels l'observance est quasi générale, malgré l'existence d'un courant d'obsèques civiles, mais à partir de la pratique pascale et, si possible, des seuls hommes et jeunes gens (13 ans) et plus, On peut distinguer les diocèses où le conformisme joue en faveur de la pratique :

- Mende (1910) 97 % dont hommes et jeunes gens 94 %
- Rodez 90 % dont hommes et jeunes gens 72 %
- Albi (1901) 85 % dont hommes et jeunes gens 48 %

À ces diocèses de « chrétienté » il faut joindre celui du Puy même si les statistiques manquent pour cette période (1925 : 79 % et 70 %) ; et celui de Viviers (1923 : 72 % et 50 %) avec une répartition plus contrastée dans les deux cas. En Lozère, 60 % des instituteurs publics font leurs pâques, nombreux sont ceux qui ont un fils prêtre ou religieux, une fille religieuse.

Un diocèse à la pratique relativement élevée, c'est encore celui de Nîmes (1924) environ « 65 » - environ « 40 » (sauf dans la région rhodanienne). On aurait ensuite

- Montauban (1911) environ 50 – environ 30 et
- Toulouse (1911-20) environ 45 – environ 20-25.

Viennent enfin les diocèses où le conformisme détourne plus encore les hommes et jeunes de la pratique, comme c'était le cas en Haute-Garonne et dans le Tarn-et-Garonne :

– Pamiers (1912)	38 %	19 %
– Carcassonne	env. 40	env. 15
– Perpignan (1911)	33	11
– Montpellier (1911)	32,3	9,7

Dans ce dernier diocèse, la fiabilité de l'enquête s'appuie sur des renseignements quasi exhaustifs contrôlés par des séries statistiques proches (1907 et 1914). Au demeurant, il existe des écarts considérables selon les doyennés (cantons) :

– Ganges	70	46,7
– Béziers rural	21,6	4
– Montpellier ville	34,4	10,7
– Béziers ville	23,2	7,3

Quand Mgr de Cabrières écrivait, en 1879 il est vrai, que « les évêques avaient derrière eux toute l'armée du peuple chrétien », il comptait beaucoup sur les femmes et sur les nombreux notables de la ville épiscopale. Par ailleurs, il avait du mal à se départir de ses réflexes d'enfant des garrigues de Nîmes où se trouvait le château de sa famille paternelle, ce « pays blanc » de Cabrières et de Saint-Gervasy où les catholiques étaient les héritiers de plusieurs siècles d'affrontement aux protestants.

Un autre indice quantitatif doit être retenu, celui des vocations sacerdotales, à défaut de toujours connaître le recrutement des congrégations masculines, de religieux prêtres et de frères : lequel a pu être très considérable comme, dans l'Aveyron, celui des Frères des Écoles chrétiennes et des Clercs de Saint-Viateur, au recrutement plus populaire que celui des prêtres diocésains.

On obtient ainsi, pour les années 1900-1904, un taux d'ordinations diocésaines calculé pour 10 000 jeunes gens âgés de 25 à 29ans :

France <b>52</b>	Mende	230	Montauban	78
	Rodez	146	Carcassonne	68
	Viviers	130	Toulouse	59
	Albi	101	Montpellier	42
	Le Puy	82	Perpignan	42
	Pamiers	82	Nîmes	40

Une répartition qui ne surprend guère, sauf pour Nîmes où les 25 % de protestants invitent à corriger le taux qui, sur les seuls catholiques est voisin de la moyenne nationale. On soulignera que les taux de Mende, Rodez, Viviers, sont supérieurs à ceux de tous les diocèses de l'Ouest. Le thème du Massif Central « château d'eau sacerdotal » correspond bien à une réalité dans sa partie sud-est.

Dans les diocèses du Languedoc, les évêques disposent d'un clergé nombreux. En effet, et c'est particulièrement vrai pour Toulouse et Montpellier, le surplus des vocations venues de la montagne est accueillie comme le sont aussi les « gavachs » ces migrants pauvres venus trouver du travail dans les villes ou la plaine viticole. Il s'agit, soit de prêtres, soit de séminaristes, lesquels représentent presque 20 % des

ordination à Montpellier. Lorsque Mgr de Ligonès fait son entrée à Rodez, en 1906, il est conduit à la cathédrale par un cortège de 600 prêtres !

Les évêques, qui sont-ils, comment se positionnent-ils face à l'éventualité de la Séparation ?

Remarquons que plusieurs d'entre eux ne sont que depuis peu dans leur diocèse : 1896 (Beguinot à Nîmes), 1900 (Mignot à Albi ; Carsalade, à Perpignan ; Francqueville à Rodez ; Germain à Toulouse) ; 1901 (Bouquet à Mende) ; 1904 (de Beauséjour à Carcassonne). C'est donc le cas des deux archevêques, Mignot et Germain, l'un et l'autre considérés comme « libéraux ». Celui de Toulouse, Germain, est cependant originaire du Gard, il est proche de son compatriote de l'archevêque de Rouen, Mgr Fuzet. D'abord évêque de Rodez, il a reçu la Légion d'honneur en 1895. À Carcassonne, la vacance du siège, suite au décès de Mgr Billard en 1901, a été prolongée en raison du différend entre le gouvernement et Rome. De l'évêque de Mende, Mgr Bouquet, mal accueilli parce que considéré comme « un agent républicain », le Comte de Las Cases a noté sobrement dans son journal : « Excellent parisien, pas du tout lozérien ». Ce prélat, « libéral » lui aussi, autoritaire, demande dès 1904 d'être transféré dans un autre diocèse. Le 21 février 1906 il sera nommé à Chartres. Mgr Béguinot (Nîmes) « libéral » lui aussi, a consacré Mgr Germain, en 1897, comme évêque de Rodez. Des « libéraux » Fiard à Montauban, et Rougerie à Pamiers, il y a peu à dire, le dernier œuvrant dans un diocèse pauvre et difficile : en 1900 il n'y a qu'un quart des filles scolarisées dans les écoles congréganistes.

Rallié à la République, le Gascon Carsalade du Pont, entreprend de relancer la prédication populaire en catalan et de relever l'abbaye de Saint-Martin du Canigou.

Son long épiscopat (1899-1932) lui vaudra une popularité dont le ressort principal semble avoir été le respect et la mise en valeur de l'identité catalane. Ce qu'a cherché aussi à faire, à Montpellier, Mgr de Cabrières. Nommé en 1873, il est le doyen des évêques de la région, devant l'évêque de Viviers, Mgr Bonnet, nommé en 1876. L'un et l'autre ont une forte personnalité, l'un et l'autre seront évêques, dans le même diocèse durant quarante-sept années. L'un et l'autre sont... du pays, Bonnet est lozérien, Cabrières gardois. Les comparaisons s'arrêtent là toutefois, l'origine populaire de l'un, aîné de seize enfants, contrastant avec les ascendances aristocratiques de l'autre. Tout en étant respectueux du pouvoir établi, Mgr Bonnet, « l'évêque des écoles » s'est montré l'implacable adversaire des gouvernements hostiles à l'Église. Il en va de même pour Mgr de Cabrières qui ne cache guère ses sentiments monarchistes (en 1890 il a refusé discrètement la Légion d'honneur) et s'est efforcé d'interpréter dans le sens le plus favorable à ses diocésains royalistes l'invitation au ralliement du pape Léon XIII.

Face à la Séparation, une erreur d'interprétation est à éviter. Les plus attachés au Concordat ce sont les évêques républicains. Ainsi, l'antithèse de l'évêque de Montpellier, l'archevêque d'Albi, Mgr Mignot : « À mon sens la suppression du Concordat serait un grand malheur » (fin 1903 au journaliste Julien de Narfon). Mgr de Cabrières accepterait la Séparation « Les catholiques auraient le droit de s'en féliciter à la condition, difficile à obtenir, que les membres du clergé puissent jouir en paix de toutes les libertés reconnues aux citoyens français [...]. On peut être autorisé à souhaiter la rupture, surtout si la situation qui nous est faite devait s'aggraver » déclare-t-il à *L'Éclair* de Montpellier (repris par *La Vérité française*, 23 mai 1903).

Encore l'évêque devait-il tenir compte de l'attachement de Rome au système concordataire.

Quelques années auparavant, le futur cardinal Bourret, évêque de Rodez, avait bien su expliquer ces comportements différents : les évêques royalistes pouvaient compter sur le soutien financier des notables conservateurs, très souvent royalistes. Ceci concernait alors les écoles. Mais il en allait de même pour l'ensemble des œuvres de l'Église. Or, à Montpellier, la générosité de ces notables ne fut jamais prise en défaut. Par contre, « punir » un évêque républicain, n'avait rien qui puisse surprendre.

Mgr de Cabrières, après le discours d'Auxerre, dans une lettre à son clergé, ne cache pas qu'il aurait souhaité que les catholiques fassent davantage barrage aux mesures visant les congrégations : « Bien loin de penser que notre résistance a été excessive, je serais plutôt tenté de craindre qu'elle n'ait mollement répondu aux efforts tentés contre nous ». Et d'ajouter concernant la rupture probable du Concordat « Allons-nous pleurer sur ce contrat que l'on déchire avec ostentation [...] Non, Messieurs ». Or le Président du Conseil reçut alors quelques centaines d'adresses de félicitations votées par les Conseils municipaux. Il faut savoir que de l'Hérault vinrent les plus nombreuses (228) devant la Charente Inférieure (219) mais c'était le département de Combes. Venait au troisième rang national, le Gard 201, devançant la Creuse 176, l'Aude 134, l'Yonne 133, le Var 127. Les autres départements objets de notre étude se sont montrés moins empressés : l'Ardèche 86, le Tarn 55, les Pyrénées-Orientales 53, la Lozère 19. Encore faut-il remarquer que les communes comptant de nombreux protestants figurent souvent dans le palmarès du Gard, de l'Ardèche, du Tarn et de la Lozère.

Ainsi, plus peut-être qu'en d'autres régions de France, l'absence marquée des « centres » en politique, rendait ici la Séparation inévitable.

## **2. Le vote de la loi et sa première application : les Inventaires (1906)**

Face à la pression d'une gauche socialiste qui attendait avec impatience la discussion parlementaire à propos de l'impôt sur le revenu et des retraites ouvrières, Combes s'efforçait de gagner du temps. Mais, d'une part, les Sociétés de Libre Pensée, au recrutement plus populaire que les loges maçonniques, ne négligeaient pas d'associer athéisme et revendications sociales ; d'autre part, l'Affaire des Fiches, dans laquelle était fortement impliqué le député de Béziers Louis Lafferre, alors Président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, avait surgi, le 28 octobre 1904. Cette pression et ces circonstances conduisirent Combes à précipiter le dépôt d'un projet de loi, dès le lendemain, 29 octobre. À partir de ce moment-là, et bien avant que le projet ne vienne en discussion à la Chambre, le débat est lancé.

Côté protestant, les opinions sont plus partagées qu'on ne le pense. Les Évangéliques, fidèles à une tradition *libriste* remontant à 1849, sont « en principe favorable », comme l'a déclaré le synode d'Anduze en juin 1902. Encore faut-il comme l'écrit le pasteur de Montauban, Louis Lafon, que la liberté d'association soit complète et que laïcité ne rime pas avec laïcisme. Par contre, on a pu lire, ceci le 1<sup>er</sup> janvier 1903, dans *Le Huguenot des Cévennes* : « N'est-ce pas déclarer de la façon la plus catégorique que la religion en tant que facteur de progrès social et moral est chose absolument négligeable et nuisible ». Le 7 décembre 1904, le Consistoire de l'Église réformée de Nîmes « proteste énergiquement contre la

spoliation de sa personnalité, de ses biens matériels ». Le projet Combes a rencontré l'hostilité des pasteurs Couve et Méjan, de l'économiste Charles Gide et du juriste Donnedieu de Vabres.

Côté catholique, un intransigeant comme le député royaliste de l'Ardèche, Hyacinthe de Gailhard-Bancel, animateur du syndicalisme agricole, n'attend rien du maintien du Concordat. Alors que des ralliés, tel Léonce de Castelnaud, député de l'Aveyron, réprouvent la Séparation, et qu'à la fin de l'année 1904, le vicaire-général d'Albi, Birot, a remis à Rome un mémoire concluant à l'acceptation d'associations cultuelles.

Le débat à la Chambre va durer de mars à juillet 1905. Le président du Conseil est alors Rouvier car Combes a dû démissionner le 18 janvier. Dans la commission chargée d'étudier les propositions de loi, c'est le député Aristide Briand qui acquiert le premier rôle. Il souhaite une « séparation loyale [...] qui sauvegarde les droits de chacun ». Parmi ses conseillers principaux figure un haut fonctionnaire, Louis Méjan, fils et frère de pasteur et qui, se considérant « comme un outil entre les mains de Dieu », veut faire aboutir une Séparation libérale. Briand est assez avisé pour comprendre, par ailleurs, de quel poids pèsent les catholiques « pas forcément ennemis de la République dans les élections ». La bataille décisive s'engage sur l'article 4, pivot de la loi. Le texte proposé stipule que les associations cultuelles auxquelles les biens seront attribués, se conformeront « aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice ». C'était, sans la nommer, faire place à la hiérarchie catholique. C'est le député de Carmaux, Jaurès, qui aurait rédigé le texte et qui, dans tous les cas, présida à sa naissance. Chaude fut la discussion. Qu'il suffise de citer ici le député radical-socialiste de Saint-Gaudens, Jean Bepmale, collaborateur de *La Dépêche de Toulouse* : « L'article 4 aurait pour conséquence de livrer la démocratie française pieds et poings liés à la hiérarchie romaine ». Le 26 avril, il dénoncera en Jaurès le « socialisme papalin ».

L'article 4 fut cependant voté par 482 voix – dont celles de la droite – contre 52. Jaurès put s'écrier « La séparation est faite ! ».

Toutefois, en cas de litige entre associations, c'est le Conseil d'État qui trancherait (article 6 qui devint l'article 8). Or il éveillait les appréhensions, les catholiques ne pouvaient ignorer dans quel esprit, dénué de bienveillance, il s'était prononcé à propos des congrégations. Ceci explique le vote final, le 3 juillet, 341 voix contre 233. Pour le *Pèlerin*, la loi était cependant « moins mauvaise qu'on eût pu craindre » (9 juillet). On ne sera pas surpris du vote des députés du Languedoc. Il fut unanime pour la loi dans le Tarn-et-Garonne, la Haute-Garonne, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales et l'Hérault ; une minorité s'y opposa dans l'Aude et le Gard. Un partage égal des voix se fit dans le Tarn et en Haute-Loire. Une majorité des députés y fut hostile dans l'Aveyron, la Lozère et l'Ardèche. Après le vote au Sénat (181 voix contre 102), la loi fut publiée au *Journal officiel*, le 11 décembre ; le 16, Mgr de Cabrières, recevant les membres de l'association générale des catholiques du diocèse, déclarait attendre de connaître la pensée du pape : « Certes à ne considérer en soi-même qu'une sorte d'instinct, on prendrait vite son parti. On écarterait de la main les présents prétendus que nous fait la loi de Séparation ».

Le 29 décembre, paraît le décret concernant les Inventaires, le 2 janvier 1906, les instructions de l'Enregistrement demandent « l'ouverture des Tabernacles ». Les esprits s'enflamment alors que Rome se tait. La division des milieux dirigeants du catholicisme est grande.

Il ne faut pas oublier que nous sommes alors dans une société où la mémoire se transmet de générations en générations. Elle a d'ailleurs été entretenue depuis quelques décennies par ces pléiades de clercs érudits dont bien des travaux ont porté sur l'histoire des paroisses durant la Révolution française. Dès lors, comment oublier la descente des cloches et la confiscation des vases sacrés en 1793, les persécutions qui ont suivi ? Prêtres martyrs de Privas, Martyrs de La Malène en Lozère, réfractaires dont le souvenir est bien vivant, le Père Chysostome en Cévennes gardoises, l'abbé Pialat dans l'Hérault, Jean Pierre « le voleur d'Alpuech dans l'Aubrac, ce héros justicier « attaché aux bons prêtres »..., autant de souvenirs que les longues veillées de l'hiver entretiennent. Travaux plus érudits d'un chanoine Saurel à Montpellier, d'un abbé Torrelles à Perpignan, de la revue *Albia Christiana* à Albi, chaque diocèse à ses historiens et mémoire et histoire se confondent souvent.

La résistance opposée aux Inventaires a surpris ceux qui ignoraient combien l'église paroissiale, comme le parcours des processions et les croix des chemins, était, avec la famille et le métier, l'une des pièces maîtresses du milieu culturel. Milieu souvent opposé à ces pouvoirs culturels que sont... l'Église et ses ministres, l'École et l'État. En 1906, bien des anticléricaux eurent à cœur de défendre *leur* église, ce que leurs ancêtres y avaient vécu et légué. Ainsi, en bien des endroits la résistance dépassa le noyau souvent restreint des pratiquants réguliers, comme le constate le Sous-Préfet de Lodève le 9 mars : « Il y avait certainement parmi les manifestants les plus exaltés des individus qui n'entrent jamais à l'église », même s'il donne de cette présence une interprétation purement politique. Que les royalistes aient exploité ce faux pas ne devrait pas conduire à minimiser l'indignation de beaucoup.

Cependant, dans la majorité des cas, le déroulement des Inventaires ne donna lieu à d'autres incidents que la lecture d'une protestation par le curé, entouré des membres du Conseil de fabrique et d'une majorité de fidèles composée de femmes. Dans les diocèses peu fervents le déroulement des Inventaires ne suscita que peu d'incidents. Mais là où la défense était organisée, il fallut enfoncer les portes et, les ouvriers locaux s'y dérobant, faire appel aux sapeurs du génie.

La carte des incidents graves, établie par Jean-Marie Mayeur, met en relief quelques paroisses de la montagne ariégeoise (Oust, Castillon), quelques paroisses des hauts cantons de l'Hérault, surtout autour de Ganges, la totalité de l'Aveyron et de la Lozère, une partie des Cévennes gardoises, l'Ardèche du plateau, la partie orientale de la Haute-Loire : ici, le 5 mars 1906, le préfet télégraphie qu'à « l'heure actuelle, dans mon département, on ne peut approcher les localités où les inventaires doivent avoir lieu ». De fait, les premiers incidents sanglants recensés en France, ont éclaté dans le Velay à la chapelle de pèlerinage de Champels, commune de Monistrol : le 27 février, 150 manifestants armés de bâtons et de fourches, s'étant rués sur le receveur de l'Enregistrement et celui-ci étant tombé à terre, les gendarmes durent ouvrir le feu. L'agitation gagna toute la région. Il y eut mort d'homme et ordre fut donné de renoncer aux inventaires. Durant tout le premier trimestre 1906, *La Croix de l'Ardèche* publia une rubrique intitulée « À l'assaut de nos églises ». Si l'opposition fut plus vive en montagne, dans le canton de Saint-Martin-de-Valamas, 40 brigades de gendarmes et plusieurs bataillons de soldats furent nécessaires. Des régions moins pratiquantes eurent à cœur d'opposer de la résistance : hommes barricadés dans l'église de Largentière ; dix brigades de gendarmes à pied et à cheval pour investir l'église Notre-Dame d'Annonay. Dans l'Aveyron, le Bassin houiller, qui votait à gauche, fit échec à la moitié des Inventaires.

En mars 1906, il restait 503 églises sans inventaires dans ce diocèse de Rodez. Les difficultés furent aussi grandes en Lozère.

À Montpellier, Mgr de Cabrières avait donné la consigne aux curés de « laisser à l'avance les clefs de l'église et de la sacristie aux mains des sacristains ou fabriciens, afin de n'avoir pas à intervenir eux-mêmes. Ils se contenteront de veiller à ce que le Tabernacle ne soit pas ouvert par des laïques ». Dans ce diocèse il n'y eut aucun incident dans le Minervois et le Piémont biterrois ; quelques-uns à Béziers et alentour. Ils furent plus nombreux dans la Vallée de l'Hérault, le Lodévois et le Samail-Espinouse. Ils furent très nombreux dans la cité épiscopale ainsi que des garrigues au bassin de Ganges. C'est une géographie qui ne surprend pas trop.

Pour *L'Éclair*, les Inventaires sont le prélude à une spoliation, pour *Le Petit Méridional*, une simple formalité.

Le 6 février, la foule est massée devant la cathédrale. Le tocsin sonne quand arrivent les agents du fisc salués par une formidable huée. Les sommations faites, les sapeurs du Génie font sauter à coup de hache la petite porte rue Saint-Pierre. Il leur faut ensuite enlever les barricades de bancs et de chaises. Dans le chœur attendent l'évêque et les nombreux fidèles qui y ont passé la nuit. Ayant lu une protestation, Mgr de Cabrières se retire, acclamé par la foule dans son parcours jusqu'à l'évêché. On entend crier « Vive la liberté ! », « Vive la religion ! », « À bas la franc-maçonnerie ! », « À bas les sectaires ! ». La manifestation continue dans les rues de la ville. Le 12 février, il faut une heure aux sapeurs pour faire une brèche dans la lourde porte de Saint-Denis. L'intérieur de l'église est tendu de noir, le drapeau tricolore sur le clocher est cravaté de deuil. Des incidents entre fidèles et « apaches » –eux chantent partout *L'Internationale*– font ici une vingtaine de blessés.

À Béziers, le 18 février, des soldats du 17<sup>e</sup> de ligne écoeurés, protestent et plusieurs officiers du 13<sup>e</sup> Chasseurs refusent de participer aux Inventaires. *Le Petit Méridional* rapporte qu'ils « affectent le plus grand mépris pour notre gouvernement et notre République ». Même dans cette ville où l'anticléricalisme est dominant, il faut s'y reprendre pour opérer à Saint-Nazaire et à Saint-Aphrodise. Le 9 février, à La Madeleine, les 800 fidèles massés dans l'église, contraignent l'inspecteur à se retirer. Même à Saint-Jude, l'inspecteur ne peut entrer dans l'église. Cependant dans le Biterrois, il semble bien que les incidents se produisent à l'initiative d'un curé pugnace – aussi à Montblanc où M. Bougette, le dimanche précédent, rappelle ce qui s'est passé dans l'église le 16 mars 1793 ; ou de notables, comme à Servian, le baron de Barrès et le comte d'Estève de Pradel. Les procès qui s'en suivent peu après, révèlent parfois des conflits familiaux ainsi ce prévenu qui dit avoir eu « la satisfaction d'avoir servi son Dieu et de n'avoir pas été maudit par sa mère », ce qui fut le cas pour le premier magistrat de cette commune.

Dans la Vallée de l'Hérault, la plaquette publiée à Aspiran rapporte que la porte fracturée le 1<sup>er</sup> mars était vieille de 210 ans. Le curé, l'abbé Manissier était un historien. La relation est placée sous l'invocation du Psaume 73, versets 5 et 6 « Ils ont abattu et mis en pièce ces portes sacrées à coups de hache comme ils auraient coupé des arbres dans la forêt ». À Florensac, l'inventaire est empêché. De multiples incidents se produisent à Montagnac ; de graves désordres à Saint-Jean de Pézenas, le 16 février. La porte de Saint-Sever d'Agde doit être enfoncée. Un véritable siège a lieu à Saint-André-de-Sangonis, « fief de Leroy-Beaulieu », écrit le Sous-Préfet de Lodève. Le maire de Saint-Pons-de-Mauchiens fut révoqué.



Mais c'est dans le Montpelliérais, entre Pignan et Ganges, que la résistance a imposé de différer les opérations. Le 22 novembre 1906, il reste 150 églises, dans 75 communes, où l'inventaire n'a pas eu lieu. Plusieurs maires furent révoqués (Saussan, Grabels, Teyran, Galargues, Saturargues, Sauteyrargues). À Saint-Bauzille-de-Putois, il fallut ouvrir une brèche pour pénétrer dans l'église. Les « fanatiques réactionnaires » de Cazilhac seraient décidés aux « pires violences ». Le curé « n'a qu'à faire un signe pour mettre en mouvement tout son monde ». À Moulès-et-Baucels... c'est l'instituteur communal qui seconde les réactionnaires. Le commissaire de police de Ganges demande son déplacement. À Pignan, où le maire a préféré démissionner avant, « 500 hommes » ont empêché l'inventaire du 31 mars. La seconde tentative, le 20 novembre, est semée d'incidents.

À Murviel-lès-Montpellier, comme à Fabrègues, les hommes enfermés dans les églises, résistent plusieurs jours. À Cournonterral, les militaires ont travaillé à la hache pendant plus d'une heure.

Le pape, dans l'encyclique *Vehementer nos*, connue en France le 18 février 1906, avait condamné la Séparation, abrogation unilatérale du Concordat. Il s'inquiétait de l'interprétation que ferait le Conseil d'État et critiquait la tutelle du culte public confiée à des associations de personnes laïques. Il va de soi que ce texte n'avait pu qu'encourager les résistances ; même s'il blâmait discrètement les manifestations violentes.

À la suite de l'incident de Boeschèpe qui avait fait un mort, à la frontière franco-belge, le 6 mars, le débat fut vif à la Chambre. Député du Tarn, le baron Amédée Reille rendit le gouvernement seul responsable du sang versé, « Les fanatiques c'est vous ! » Son collègue du Gard, Fernand de Ramel constate que « Le bon sens public a vu la perfidie de la loi et c'est lui qui dicte la résistance ! ». Le cabinet Rouvier, mis en minorité, tomba. Clemenceau prit le ministère de l'Intérieur dans un gouvernement plus axé à gauche. Mais devant les rapports alarmistes des préfets, le nouveau ministre dût convenir, le 20 que « la question de savoir si l'on comptera ou ne comptera pas des chandeliers dans une église ne vaut pas une vie humaine ». Les préfets avaient déjà reçu la consigne de suspendre l'inventaire si le recours à la force s'avérait nécessaire.

Cette résistance renforça chez les catholiques ceux qui penchaient pour l'intransigeance, tels ... Mgr de Cabrières à Montpellier, ou le nouvel évêque de Rodez, neveu de Lamartine, Mgr de Ligonès. Ils firent partie de la minorité qui, lors de l'Assemblée des évêques des 30 mai-1<sup>er</sup> juin 1906, ne se retrouvèrent que 18 sur 74 pour refuser le projet d'associations canoniques et légales élaboré par l'archevêque de Besançon Mgr Fulbert Petit. Le Secrétaire d'État Merry del Val avait demandé à l'évêque de Montpellier d'agir dans le sens d'une « bonne minorité » hostile, « 20 à 30 évêques ».

La solution envisagée par les évêques français fut rejetée par Rome (encyclique *Gravissimo officii*) la seconde assemblée des évêques, en septembre entérine cette décision. Mgr de Cabrières s'interroge sur les droits de la hiérarchie à propos de l'interprétation, qui peut être contradictoire, des articles 4 et 8 de la loi (au *Radical*, 22 septembre 1906). Or, le gouvernement se refuse à toute négociation. Le 28 octobre le ministère admet, le Conseil d'État confirme, que le culte peut être exercé légalement même sans associations culturelles. Il suffit de prendre appui sur la

loi de 1881 sur les réunions publiques. Oui, mais celles-ci supposent une déclaration préalable. Elle sera seulement annuelle précise Briand. Mais Pie X interdit de la faire en décembre. Va-t-on vers un « délit de messe » si le parquet fait constater les infractions à la loi de 1881 ?

Cette fin d'année voit les évêques contraints d'évacuer leur évêché et les séminaristes les séminaires, expulsions qui donnent lieu à des manifestations de soutien.

Toutefois, l'intransigeance de Pie X va contraindre le gouvernement à se montrer libéral pour l'exercice du culte. La troisième assemblée de l'épiscopat (15-19 janvier 1907) aboutit à une déclaration approuvée par Rome : il faut tout mettre en œuvre pour maintenir le culte dans les églises ; admettre des contrats avec l'administration, assortis de la gratuité de jouissance. Doyen de l'épiscopat, Mgr de Cabrières monte dans la Chaire de Notre-Dame, et plaide pour « un nouveau concordat entre l'Église et le peuple ». Le gouvernement, de son côté, renonce aux poursuites et la loi du 28 mars 1907 supprime toute déclaration préalable pour les réunions publiques. Le curé va rester un occupant sans titre jusqu'à ce que la jurisprudence du Conseil d'État ne le fasse « gardien de son église », laquelle est propriété communale.

L'Église catholique ne gardait rien de son patrimoine mais elle avait conquis une extraordinaire liberté face au pouvoir civil. La séparation était radicale, toutefois, selon l'article 42 « Les dispositions légales relativement aux jours actuellement fériés » étaient maintenues. Le gouvernement avait ainsi retenu la leçon tirée de l'échec du décade sous la Révolution française.

### **3. Des conséquences immédiates de la Séparation**

Les élections de 1906, contrairement à ce qu'avaient espéré Rome et les catholiques français, se traduisirent par une progression de quelque soixante sièges par le Bloc des gauches. Cependant, dans le Languedoc, c'est la gauche qui perdit un siège à Rodez ; un siège à Villefranche-de-Lauragais (Haute-Garonne) ; et même un siège dans l'Hérault à Montpellier, avec l'élection de Pierre Leroy-Beaulieu. La droite conservait par ailleurs les sièges qu'elle détenait déjà. Par ailleurs, on ne peut ignorer qu'à partir de 1910, plusieurs élus socialistes sont les bénéficiaires du report de voix catholiques, soit pour faire barrage à un radical franc-maçon, soit parce qu'ils défendaient la liberté de l'enseignement, ainsi Ellen Prévot en Haute-Garonne, ou Barthe dans l'Hérault. En 1911, le curé de Lattes (Hérault) dit connaître « de fervents socialistes qui viennent à la messe, ils ne sont pas sectaires ». On peut se demander si les excès de l'anticléricalisme n'avaient pas joué en ce sens ? Par ailleurs, le bon effet des persécutions est connu. Avec les portes des églises attaquées à coup de hache, on fit de petites croix et des récits de la résistance aux Inventaires furent publiés. Tenir compte de l'esprit des populations relevait au moins de la prudence. En 1907, le préfet de l'Hérault fait ainsi état d'une dizaine d'instituteurs qui refusent d'enlever les crucifix en invoquant cette raison.

Pour autant, la diffusion massive de *La Dépêche* et du *Petit Méridional*, diffusion nullement freinée, contribuait à enraciner un conformisme masculin d'hostilité vis-à-vis du clergé, sinon des croyances. Et ce n'est pas l'ordonnance des quinze évêques du Sud-Ouest condamnant de façon solennelle « l'achat et la lecture » de *La Dépêche*, qui y mit un frein. Dans l'Ariège, département pauvre s'il en

est, le « Delpéchisme », mis en place par le sénateur radical Delpech consistait à refuser toute subvention aux communes rétives ; à inviter les hommes à ne pas pénétrer dans l'église lors des obsèques ; voire aussi à demander, par testament, un enterrement civil. En Narbonnais, en Roussillon, dans le Biterrois, des influences du même ordre existaient : en 1911, la moitié des paroisses du Biterrois – 32 sur 64 – ne comptait pas 2 % d'hommes et jeunes gens faisant leurs pâques, et il s'en trouvait neuf où il n'y en avait aucun. On se tromperait lourdement en pensant que la situation était différente dans l'Église réformée : en 1909, à propos des paroisses rurales, le Synode libéral du Midi fait état de « quinze Églises qui ne voient jamais un homme s'approcher de la Table Sainte et pour dix-huit autres le nombre total n'atteint pas 50 contre 600 à 700 femmes ». Pour les garçons, la Première Communion était la dernière. *Le Petit Méridional* ne se faisait pas faute de dénoncer « nos cléricaux protestants ».

Même si Mgr de Cabrières minimisait le choc financier de la Séparation, celui-ci n'en était pas moins très lourd, et ce d'autant plus, qu'il coïncidait avec la grave crise viticole de 1907 : dans l'Hérault le traitement des 383 prêtres rétribués par l'État (sur 637 prêtres en fonction) représentait une somme s'élevant à 400 000 F. Au *Journal officiel* du 28 avril 1909, la liste des biens confisqués pour la seule Haute-Garonne occupe 45 pages. La mise en place du denier du culte – un franc par an et par habitant – ne fut pas facile même s'il rapprocha les curés de leurs ouailles, la consigne étant que le prêtre se déplace de maison en maison pour la collecte. Dans le diocèse de Montpellier, pour les années 1910-1912, qui correspondent à nouveau à de bonnes années pour la vente du vin, un seul canton dépasse le franc par habitant : c'est celui de Claret, 1<sup>F</sup>,17. Or il se situe... dans la garrigue.

#### **Paroisses atteignant la taxe (1 F.) :**

Samail-Espinouse 50 % ; Garrigues 41 % ; Lodévois-Larzac 36 % ; Vallée de l'Hérault 24 % ; Sub-Cevénique 20 % ; Vallées du Jaur et de l'Orb 19 % ; Plaine littorale 10 % ; Béziers et Biterrois 9 % ; Minervoises 0 %.

Le classement des trois principales villes : Montpellier 0<sup>F</sup>,45, Béziers 0<sup>F</sup>,34, Sète 0<sup>F</sup>,31 correspond à la pratique pascale. À vrai dire, plus la paroisse est petite, meilleure est, en règle générale, le taux. Deux villes seulement dépassent la moyenne diocésaine qui est de 0<sup>F</sup>,48. Il s'agit de Ganges 0<sup>F</sup>,67 et de Bédarieux 0<sup>F</sup>,52 qui sont aussi mieux placées pour la pratique pascale ; qui sont des villes ouvrières, mais où la présence protestante agit comme un stimulant. Avec 0<sup>F</sup>,10, le faubourg populaire de Saint-Jude, à Béziers, a le taux le plus bas. Mais c'est aussi la paroisse urbaine où la pratique est la plus faible.

En 1904, il y avait eu 1 518 ordinations de prêtres diocésains en France. En 1913, il n'y en aura que 825. Entre 1904 et 1911, le nombre des étudiants en théologie protestante diminua de moitié. La comparaison des ordinations par diocèse (pour 10 000 jeunes gens de 25 à 29 ans) est loin de manquer d'intérêt :

	<b>1900-1904</b>	<b>1909-1913</b>
<b>France</b>	<b>52,1</b>	<b>30,6</b>
Perpignan	42,4	26,3
Pamiers	82,2	39,5
Carcassonne	67,8	37,7
Montpellier	42,3	24
Toulouse	58,9	38,5
Montauban	78,2	52,9
Albi	101,1	33
Nîmes	39,7	37,4
Rodez	145,9	86
Viviers	129,5	105,5
Le Puy	54,1	82,4
Mende	230	273,2

On voit que le recrutement est inégalement affecté. Il s'effondre dans six diocèses. Il se maintient dans trois autres. Et ... il progresse au Puy et à Mende. En 1913, l'évêque de Châlons-sur-Marne signe une convention avec celui de Mende. Il s'engage à entretenir dans ses séminaires 21 jeunes Lozériens qui y seront incardinés s'ils deviennent prêtres. Par ailleurs, le climat intellectuel à la veille de la Grande Guerre commence à ne plus être celui du scientisme qui ne se discuterait pas. Le lycée de Rodez est alors « le plus florissant des petits séminaires de la région » (Hadrien Bousquet, *Ce siècle qui m'a vu naître*, 1975). Le fils du directeur de l'École normale d'instituteurs entre, cette année-là, au Grand Séminaire.

C'est là sans doute la conséquence la plus importante des années qui suivent la Séparation. Il se produit un réveil au sein de la jeunesse, des conversions, plus tard célèbres, le ponctue. Une minorité « militante » – le mot est de l'époque – se regroupe, qu'il s'agisse du Sillon ou de l'Association Catholique de la Jeunesse française – mais on assiste au même phénomène dans le protestantisme avec le développement des UCJG et celui de la Fédé étudiante. Enfin, sur le socle des patronages, la Fédération Gymnastique et sportive est en plein essor au point d'inquiéter l'autorité préfectorale : à la veille d'un rassemblement de 800 sportifs à Privas, le 5 juillet 1913, le préfet de l'Ardèche voit là « un indice de plus de l'activité cléricale qui se multiplie dans mon département » (25 juin). De fait, depuis 1903, la Jeunesse catholique du Vivarais s'implante rapidement. En cette année 1913, 135 de ses groupes paroissiaux s'étaient retrouvés à Lourdes, cinq années après le début des retraites fermées. Les trois fédérations de l'Ardèche comptaient environ 3 000 jeunes gens entre 15 et 30 ans. Un paysan de Chandolas, Alphonse Thibon, futur député de Largentière, avait succédé à sa tête à Joseph de Malbosc, le descendant d'une famille qui s'était rendu célèbre en 1792. Assurément, la « persécution » avait créé un effet d'entraînement mais on ne peut méconnaître aussi le rôle alors récent de la bicyclette, tout comme d'ailleurs celui du ballon rond pour les sections sportives. Elles contribuaient à la persévérance des jeunes gens après la première communion. Ce renouveau dans la jeunesse préparait les Unions d'hommes que les nombreux congrès diocésains des années 1907-1912 et l'impulsion donnée par les évêques (tel Mgr Izart à Pamiers) encourageaient. Sous la direction de deux jeunes laïcs, Henri Bonnafé et Louis Serin, les cercles d'études de la Jeunesse Catholique aveyronnaise rivalisaient en dynamisme avec ceux du Vivarais. En 1908 on comptait

déjà 130 groupes avant l'impulsion donnée par le Congrès de Rodez l'année suivante ; en 1914 le chiffre de 2 000 membres était dépassé. On peut lire, dans un rapport de 1913, à propos des sections du Bassin minier (Decazeville, Aubin, Crausac et Firmy) qu'on « croirait voir la résurrection de ces communautés des premiers chrétiens ». Mais c'est alors sans doute dans le Tarn que les effectifs de la Jeunesse catholique, plus de 3 000, devaient être les plus considérables, le Congrès national de l'ACJF tenu en 1905 à Albi, sur le thème des « Conditions de travail de la jeunesse ouvrière » avait été un stimulant. Pierre Gerlier, son président général, vint au V<sup>e</sup> Congrès départemental, à Castres, en 1913. À cette époque-là, plusieurs sillonnistes avaient rejoint les groupes d'ACJF, renforçant ainsi les préoccupations sociales du mouvement. À Albi, comme à Toulouse, les archevêques s'étaient montrés très favorables au Sillon de Marc Sangnier, ce qui ne fut pas le cas à Montpellier ou à Montauban. Néanmoins, en 1910, l'Hérault se situait derrière la Haute-Garonne et le Tarn pour le nombre des militants du Sillon. On retrouvera par la suite quelques-uns de ceux-ci parmi les dirigeants de l'ACJF, ainsi Étienne Gay à Toulouse, ou Paul Boulet à Montpellier.

Il était naturellement plus difficile de créer et de faire vivre des groupes de jeunesses catholiques en Haute-Garonne (50 groupes en 1908) dans l'Ariège – 28 groupes en 1912 – ou l'Hérault : sous l'impulsion de jeunes juristes, les Sèbe, Grasset et Coste-Floret, « une vingtaine de groupes marchent bien » en 1914, une autre vingtaine « se dégagent mal du patronage », d'autres sont « en formation » avec un total de 600 militants. On en comptait alors davantage, un millier, dans le Tarn-et-Garonne. On doit aux groupes ruraux de la Jeunesse catholique une bonne part de l'expansion du syndicalisme et des mutuelles agricoles vigoureux dans l'Aveyron avec Maurice Anglade et l'abbé Chincholle, mais aussi dans une partie de la Haute-Garonne avec le marquis de Laurens-Castelet. Dans le Gard et l'Hérault surtout, l'un des obstacles à la Jeunesse catholique venait de l'influence exercée par l'Action Française. Elle accusait l'ACJF de « républicaniser la jeunesse ». Le mouvement maurrassien avait tiré partie de la crise de la Séparation et une partie de l'élite catholique se tournait vers elle. À Montpellier, le cardinal de Cabrières lui était très favorable.

Bien entendu, nul n'accorde alors d'importance à la naissance, en terre protestante, du scoutisme en France (1910-1911) cependant riche de promesses. De fait, la vitalité des organisations de jeunesse est mal perçue, ce qui ne surprend pas l'historien.

Qui peut devenir, par exemple, que la naissance, à Pamiers en 1904, d'une Fédération des Enfants de Marie, anticipe le fulgurant essor à venir des associations de jeunesse féminine ? La mobilisation des femmes est l'une des conséquences importantes de la Séparation. Les ligues féminines prennent racine et les catéchistes volontaires (1 500 dans l'Aveyron en 1912) se recrutent parmi elles. La laïcisation du personnel hospitalier se révèle être un échec : en 1928, il y aura en France 3 500 religieuses de plus dans les hôpitaux (14 700) que quarante années auparavant. La Commission des hôpitaux de Montpellier s'était prononcée nettement en leur faveur en 1906.

Vis-à-vis de l'école publique, dès 1908, l'hostilité de l'épiscopat s'avère plus marquée. La guerre des « deux jeunesses » bat alors son plein. Des directions diocésaines de l'Enseignement libre commencent à se mettre en place, comme en Rodez en 1913. Mais difficile est le recrutement des maîtres et maîtresses.

Quoiqu'il en soit, ceux qui espéraient la mort de l'Église en 1914 ne pouvaient qu'être déçus. L'appel à « l'Union sacrée » au début de la Grande Guerre allait-il apaiser le conflit ? On sait qu'en 1919 le cardinal de Cabrières accepta cette fois la Légion d'honneur. Pourtant, ce serait ignorer les pesanteurs d'une société où la transmission se faisait bien, que d'imaginer un changement rapide des mentalités collectives.

### **Orientation bibliographique**

*Histoire du Languedoc de 1900 à nos jours* (s.d. de G. CHOLVY), Privat, 1980. Cf. « Étude gauche dans le Midi » par H. Lerner (p. 203-252) et « Les conflits de la religion » par G. Cholvy (p.254-317).

*L'Hérault de la Préhistoire à nos jours* (s.d. de G. CHOLVY), Éd. Boidessous, 1993. Cf. « La République en question », p. 371-386 (avec documents dont un sur Louis Lafferre).

Gérard CHOLVY, *Géographie religieuse de l'Hérault contemporain*, PUF, 1968 (pour les données statistiques).

Paul PISTRE, *Francs-Maçons du Midi, maçonnerie biterroise et sociabilité urbaine, du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Éd. Mare Nostrum, 2002.

Gérard CHOLVY, « Le Biterrois, un pays de mission aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles ? », *Chrétiens de Béziers et du Biterrois* (s.d. de D. AVON), PU Perpignan, 2004, p. 59-75.

Aspects comparés : G. CHOLVY, *Christianisme et société en France au XIX<sup>e</sup> siècle 1790-1914*, Points-Seuil, 2001, chap. XIV « La Séparation et le renouveau spiritualiste » (p. 171-182).

Et l'incontournable synthèse de Jean-Marie PRIEUR, *La Séparation des Églises et de l'État*, Éd. de l'Atelier, 2005.